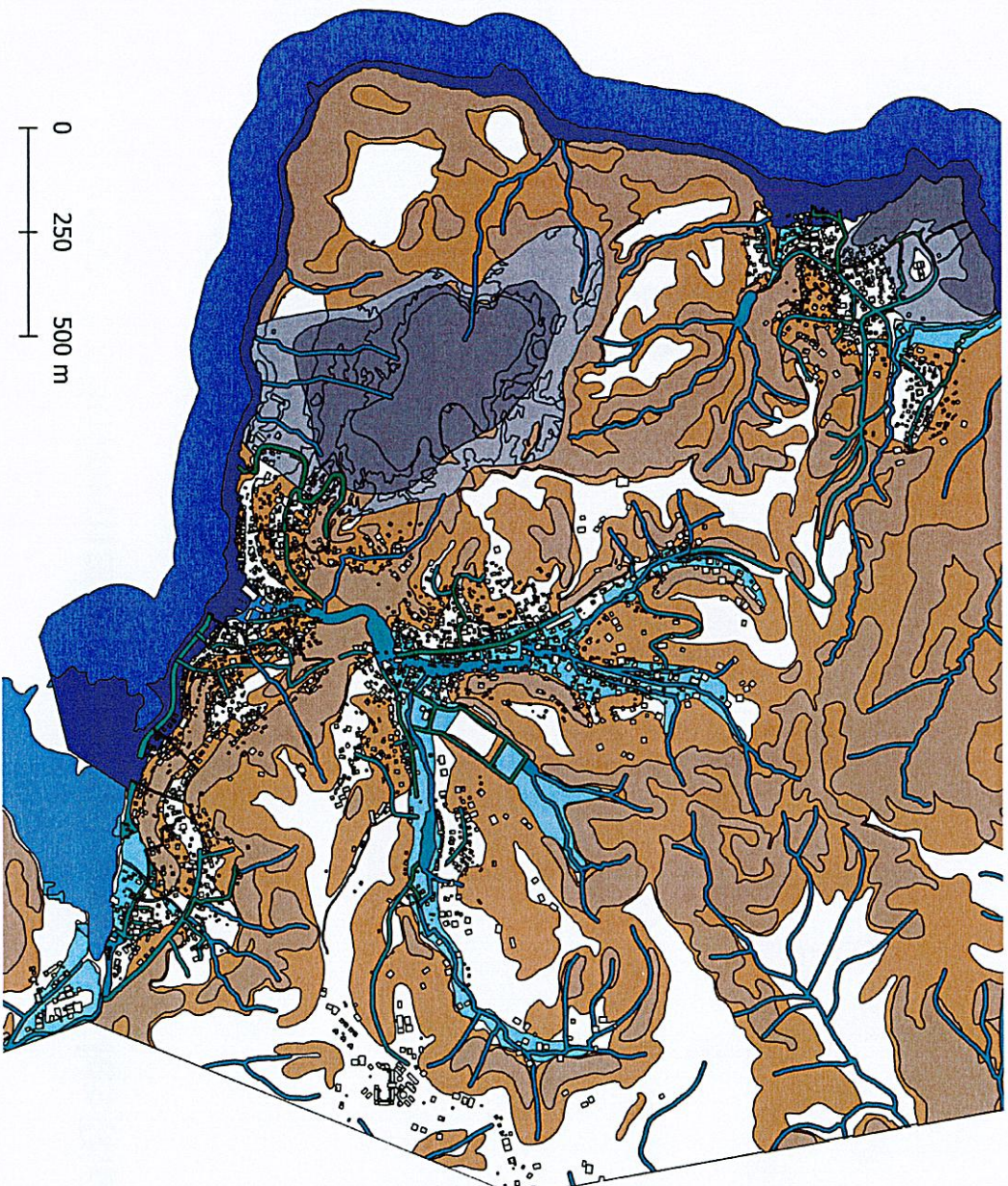


Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



1. Les risques naturels dans la commune de Chiconi



Légende

- Bâtiments
- Risque inondation par ruissellement urbain
 - Moyen
 - Fort
- Risque submersion marine
 - Moyen
 - Fort
 - Très fort
 - Très fort (bande de sécurité)
- Risque inondation par débordement de cours d'eau
 - Moyen
 - Fort
- Risque glissement de terrain
 - Moyen
 - Fort
- Risque chute de blocs
 - Moyen
 - Fort

Risque Inondation

Une inondation est une submersion rapide ou lente d'une zone habituellement hors de l'eau, Elle peut être causée par une augmentation du débit d'un cours d'eau ou par une concentration des ruissellements provoqués par des pluies importantes.

L'inondation représente un risque lorsque des constructions, des équipements et des activités humaines sont implantés dans une zone inondable. Les dommages occasionnés peuvent être des dégâts matériels, des pertes humaines, la destruction d'habitations et de bâtiments.

Dans la commune de Chiconi, les risques inondations sont principalement les ruissellements urbains et les débordements des cours d'eau qui concernent les zones construites aux abords des cours d'eau :

- du Boungua Beach
- de la ravine Baba n'Malidi
- de la ravine ouest de la mairie qui fait office d'espace de rejet des eaux provenant du bassin versant des quartiers Pauvre et Lalagna Sohoa
- de la ravine Sohoa Cavani
- M'roni de Coconi

Mesure de prévention

Pour lutter contre ce phénomène ; un Plan de Gestion du risque d'inondation a été mis en place (PGR) et s'applique de 2016 à 2021.

Ce document de planification permet de mettre en œuvre des mesures réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens : information préventive, surveillance et prévision, protection, organisation du territoire, gestion de crise et gestion de l'après-crise.

Que faire

AVANT

- Prévoir le matériel nécessaire pour faire face à une situation d'isolement (eau, pile, radio, vêtements,...)
- les premières consignes seront données par Mayotte 1er
- je ne sors pas et je suis les consignes de secours donner par les autorités

PENDANT

- Fermez la porte, les aérations
- Montez à pied dans les étages
- Coupez l'électricité et le gaz (risque d'électrocution ou d'explosion)
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : L'école s'occupe d'eux
- Ne pas prendre la voiture, ce n'est pas un abri
- Appelez les secours qu'en cas de réel danger.

APRÈS

- L'eau risque d'être polluée et peut intoxiquer , ainsi que les aliments.
- Ne téléphonez pas :
- libérez les lignes pour les secours

Risque submersion marine

Les submersions marines correspondent à des inondations épisodiques de la zone côtière par la mer survenant lors de conditions météorologiques et marégraphiques exceptionnelles.

A Mayotte, on observe chaque jour deux basses mers et deux pleines mers mais qui ont une différence entre la hauteur d'eau à marée haute et celle à marée basse. Ces différences pouvant varier entre 0,20 et 0,60m.

La submersion peut se manifester sous trois formes différentes :

- le franchissement par paquets de mer, qui correspond au passage des vagues par-dessus les défenses côtières.
- le débordement, qui correspond à une élévation du niveau statistique au-dessus de la cote maximale du terrain naturel ou des ouvrages de protection.
- la rupture de structure de protection est causée par l'action répétée des vagues et/ou la surverse.

Il est défini deux niveaux d'aléas :

- Une zone d'aléa fort pour un événement d'occurrence élevée mais d'intensité limitée suivant la cote de submersion,
- Une zone d'aléa moyen pour un événement d'occurrence rare mais d'intensité importante suivant la cote de submersion.

Mesure de prévention

- Surélever le premier plancher à la cote de référence fournie par le PPRL (faire appel à un géomètre),
- S'éloigner de la mer pour ne plus être dans la zone d'aléa fort, très fort ou dans la zone d'impact des vagues
- Dans les secteurs déjà aménagés et lorsque cela est techniquement possible, le recul des infrastructures ou des aménagements doit être privilégié.
- Installer le plus haut possible le tableau électrique et les prises de courant
- Mise hors d'eau des biens sensibles à l'eau, des installations mobiles et des véhicules

Que faire

AVANT

- Prévoir le matériel nécessaire pour faire face à une situation d'isolement (eau, pile, radio, vêtements, papiers personnels, médicaments urgents,...)
 - les premières consignes seront données par Mayotte 1er
 - Je ne sors pas et je suis les consignes de secours donner par les autorités
- Tenez-vous au courant du niveau des marées et de l'évolution de la situation météo

PENDANT

- Coupez l'électricité, l'eau et fermez les bouteilles de gaz;
- Limitez vos déplacements en bord de mer et circulez avec précaution en limitant votre vitesse;
- Sur le littoral ou sur les plages, surveillez attentivement les enfants;
- Ne vous engagez pas sur une route fermée à la circulation,

APRÈS

- Si nécessaire, évacuez vos habitations et gagnez les lieux d'accueil prévus par votre Mairie;
- Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques.

Risque mouvement de terrain

Un **mouvement de terrain** est un déplacement gravitaire de masses de terrain entraînant (des chutes de blocs ou de masses rocheuses, des éboulements et des coulées de boue), les facteurs de déclenchement sont dus à la sollicitation naturelle tels que la topographie, la géologie, le climat... ou artificielles (saturation en eau des terrains, l'intervention humaine).

Ce phénomène est en général imprévisible et instantané. Il est généralement la conséquence de fortes précipitations et/ou de terrassements (ou défrichements) non contrôlés.

Les **chutes de blocs ou éboulement** sont des phénomènes rapides et brutaux qui mobilisent des blocs de roches plus ou moins homogènes. Ils consistent en la chute libre ou le roulement au départ, après rupture, de blocs formés par fragmentation, le mouvement pouvant ensuite se poursuivre par une série de rebonds de hauteur décroissante.

Les **glissements de terrain** sont des déplacements plus ou moins lents d'une masse de terrain cohérente le long d'une surface de rupture généralement courbe ou plane. Les coulées de boues résultent de l'évolution des glissements et prennent naissance dans leur partie aval. Ce sont alors des mouvements rapides d'une masse de matériaux remaniés.

Les séismes : par leurs vibrations et leurs accélérations, ont aussi entraîné des mouvements de terrain à Mayotte.

Mesure de prévention

Pour faire face à ce risque, les documents d'urbanismes sont créés pour limiter ou d'interdire les constructions dans les zones dangereuses.

Que faire

AVANT

- Prévoir le matériel nécessaire pour faire face à une situation d'isolement (eau, pile, radio, vêtements, papiers personnels, médicaments urgents,...)
- S'informer en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde
- Prévoir en famille des mesures à prendre (évacuation, point de ralliement,,)
- les premières consignes seront données par Mayotte 1er
- je ne sors pas et je suis les consignes de secours donner par les autorités

PENDANT

En cas d'éboulement de pierre : s'éloignez de la zone dangereuse
Rejoignez le lieu de regroupement indiqué par les autorités
Rentrez rapidement dans la maison la plus proche
N'allez pas chercher vos enfants à l'école : L'école s'occupe d'eux

APRÈS

S'éloignez des zones dangereuses
Déclarer les dégâts aux autorités et aux compagnies d'assurances après évaluation avec des professionnels compétents

Risque séisme

Un **séisme**, ou **tremblement de terre**, se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur et se déclenche lors de la libération brutale de l'énergie accumulée, créant des failles. Les études récentes effectuées par le BRGM à Mayotte suggèrent que Mayotte serait classée en zone de sismicité 1b (sismicité modérée) dans cette classification.

La **sismicité de Mayotte** est liée à la déformation tectonique de l'Afrique de l'Est. Les dégâts les plus importants ont été relevés dans le nord et le sud de l'île, le séisme a généré 11 MF de dégâts (1,7 M€) sur le territoire de Mayotte, à 90% pour les habitations privées et 10% pour les bâtiments publics.

La **violence d'un séisme se caractérise par deux paramètres** :

- **La magnitude** : La magnitude traduit l'énergie libérée sous forme d'ondes sismiques par un séisme.
- **L'intensité** : L'intensité est un paramètre traduisant la sévérité de la secousse au sol en fonction des effets et dommages du séisme en lieu donné. Elle est évaluée à partir de la perception du séisme par la population et des effets de ce dernier : dégâts aux constructions, modifications de la surface du sol, etc.

Les **phénomènes induits d'un séisme** :

- **Les mouvements de terrain**
- **La liquéfaction des sols** : Dans certaines conditions certains sols, notamment des sables fins gorgés d'eau, peuvent perdre toute portance, les bâtiments peuvent alors subir des tassements importants et des basculements.
- **Les tsunamis** : Les séismes sous-marins peuvent, dans certaines conditions être à l'origine de tsunamis. Les tsunamis peuvent également être générés par des glissements de terrain sur le pourtour de l'île.

Mesure de prévention

Des opérations de sensibilisation des habitants et des entreprises ont été menées par la Préfecture et la Croix Rouge afin que la population acquière les bons réflexes en cas de séisme.

La Direction de l'Environnement et du Logement (DEAL) œuvre pour limiter les constructions dans les zones à risque (sommets d'une colline...).

Des normes de génie parasismique sont à respecter pour lors de la construction de tout bâtiment et en cas de consolidation d'un bâtiment dégradé.

Que faire

AVANT

Prévoir le matériel nécessaire pour faire face à une situation d'isolement (eau, pile, radio, vêtements, papiers personnels, médicaments urgents,...)

Écouter la radio :

- les premières consignes seront données par Mayotte 1er
- je ne sors pas et je suis les consignes de secours donner par les autorités

PENDANT

Se mettre à l'abri près d'un mur solide ou sous une table

S'éloigner des zones côtières, car un séisme de forte intensité peut entraîner une vague de submersion marine

Ne pas rester sous des structures pouvant s'effondrer ou se briser

APRÈS

N'allez pas chercher vos enfants à l'école : L'école s'occupe d'eux

Ne pas sortir sans précaution des bâtiments et des maisons

Couper les réseaux d'eau, gaz, électricité

Ne pas encombrer les services téléphoniques d'urgence

Risque cyclonique

Les cyclones sont des perturbations atmosphériques tourbillonnaires, de grandes échelles, associées à une zone de basses pressions. Ils se forment dans les régions tropicales, ils sont caractérisés par des pluies intenses et des vents très violents (supérieurs à 117 km/h et jusqu'à 350 km/h).

Les cyclones s'accompagnent de plusieurs phénomènes :

- **des vents forts** qui changent rapidement de direction, ils peuvent occasionner des dégâts considérables et transformer des objets lourds en véritables projectiles.
- **des précipitations** qui sont très variables suivant les cyclones : une grosse dépression peut entraîner plus de pluie qu'un cyclone (cela a été le cas de Feliksa en 1985 par rapport à Kamisy en 1984). Ces pluies torrentielles provoquent des inondations, coulées de boue et glissements de terrains.
- une « **houle cyclonique** » importante qui déferle sur le rivage et inonde une partie des régions littorales. Cette « houle » s'ajoute à la « surcote » qui est une élévation anormale et brutale du niveau de la mer associée au passage du cyclone, qui s'ajoute elle-même à la marée astronomique.

Mesure de prévention

Pour faire face à ce risque, plusieurs mesures sont prises. Les différents documents encadrant l'urbanisme à Mayotte (Plan Local d'Urbanisme ; les Plans de Prévention des Risques Naturels) limitent voire interdisent la construction humaine dans les zones à risque.

La vigilance et le respect des consignes par la population en saison cyclonique sont fondamentaux pour limiter son exposition au risque. Une campagne d'information, élaborée par la préfecture est diffusée régulièrement pendant cette période afin que l'ensemble de la population connaisse et applique les consignes de sécurité.

Que faire

AVANT

Prévoir le matériel nécessaire pour faire face à une situation d'isolement (eau, pile, radio, vêtements, papiers personnels, médicaments urgents,...)

écouter la radio :

- les premières consignes seront données par Mayotte 1er
 - je ne sais pas et je suis les consignes de secours donner par les autorités
- Tenez-vous au courant du niveau des marées et de l'évolution de la situation météo

PENDANT

Coupez l'électricité, l'eau et fermez les bouteilles de gaz

Sur le littoral ou sur les plages, surveillez attentivement les enfants

Limitez vos déplacements en bord de mer et circulez avec précaution en limitant votre vitesse

Ne vous engagez pas sur une route fermée à la circulation

APRÈS

Si nécessaire, évacuez vos habitations et gagnez les lieux d'accueil prévus par votre Mairie

Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques

Risque tsunami

Un tsunami se crée lorsqu'une grande masse d'eau est déplacée. Les vagues de tsunami se propagent en eau profonde avec une vitesse qui peut dépasser les 800 km/heure.

À la suite d'un séisme, un glissement de terrain ou une éruption volcanique, la couche océanique est ébranlée, avec un soulèvement, parfois un affaissement. La surface de l'eau commence alors à osciller et les vagues se propagent dans toutes les directions.

Lorsqu'il atteint le littoral, le tsunami peut avoir des manifestations variables. Ainsi, plus le volume d'eau déplacé est grand, plus la distance parcourue par les tsunamis sera longue, plus le linéaire de côte concernées sera élevé et plus les dégâts risquent d'être importants.

- Les manifestations concrètes d'un tsunami
 - Retrait de la mer loin de la côte puis remontée très rapide qui engendre des courants violents et destructeurs.
 - Selon le relief du littoral, l'effet de la vague est amplifié.
 - De même, dans les ports et les baies qui constituent un espace fermé, les vagues vont se succéder les unes après les autres à un intervalle de 10 à 20 minutes, avec des courants importants et des tourbillons.
 - Enfin, dans les situations extrêmes, le tsunami se manifeste par une série de vagues géantes pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres de haut espacées dans le temps (entre 20 et 40 minutes).

Mesure de prévention

Pour se prémunir des tsunamis, un plan ORSEC a été élaboré par la préfecture sur le risque de raz-de-marée. Météo France se charge d'alerter la préfecture, qui met en place ce plan et prévient la population.

De plus, des marégraphes sont installés dans la zone : (Réunion, Madagascar, Mayotte).

Le respect des zones inconstructibles inscrites dans les documents d'urbanisme permet de se prémunir d'un tel risque.

Que faire

AVANT

Prévoir le matériel nécessaire pour faire face à une situation d'isolement (eau, pile, radio, vêtements, papiers personnels, médicaments urgents,...)

Sirène afin d'informer la population du risque tsunami

Début de l'alerte : Trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant

Écouter la radio :

Ne pas sortir et suivre les consignes de secours

ESSAIS :

Chaque premier mercredi du mois à 12h20 (heure locale) 1 signal d'une

PENDANT

S'éloigner des côtes et rejoindre un point haut

Regrouper votre famille et rendez-vous à la zone refuge, prévu sans précipitation

N'allez pas chercher vos enfants à l'école : L'école s'occupe d'eux

En cas de présence en mer, prendre la direction du large

APRÈS

Circulez avec précaution limitez votre vitesse sur les routes un tsunami peut provoquer des coulées de boue et des glissement de terrain.

Surveiller les enfants et bannissez les jeux à proximité de l'eau

Risque feu de forêt

Le terme feu de forêt concerne la combustion d'une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Les incendies de forêts affectant majoritairement les espaces agro-forestiers en périphérie des zones urbanisées, le risque pour les biens et les personnes demeure bien présent. Pour l'environnement, la destruction du couvert végétal par les incendies de forêt va accentuer le lessivage des sols par les eaux de ruissellement et ainsi accroître l'alimentation du lagon en sédiments, limiter la recolonisation des espaces détruits par les écosystèmes forestiers et accroître ainsi l'extension des « padzas » (= badlands). Aussi, la destruction du couvert végétal favorise les risques de mouvements de terrain étant donné qu'à l'origine la végétation contribue à stabiliser le sol et limiter le ravinement.

La culture traditionnelle sur brûlis est encore largement employée par les exploitants locaux pour aménager une parcelle. Celle-ci est pratiquée durant l'hiver austral (saison sèche) pour préparer les terrains à être cultivés durant la mousson. Malgré un arrêté préfectoral interdisant cette pratique et les contrôles régaliens réalisés par la DARTM dans les réserves forestières et par la DAF[2], ces feux, mal contrôlés, sont à l'origine de la quasi-totalité des incendies forestiers sur l'île. Les déclencheurs naturels de ces feux sur Mayotte sont largement minoritaires comparativement aux origines anthropiques accidentelles ou volontaires.

Mesure de prévention

Pour lutter contre ce phénomène, un arrêté préfectoral interdisant la pratique du brûli a été publié. La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) ainsi que la Direction des services Agricoles et des Ressources Terrestres et Maritimes (DARTM, dépendant du Conseil Départemental) assurent des contrôles réguliers.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), en charge de la protection des personnes en cas de feu de forêt, intervient régulièrement. Les sapeurs-pompiers sont fréquemment formés et entraînés pour intervenir sur de tels événements.

Que faire

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris et prévoir les moyens de lutte (points d'eau...).
- Débroussailler autour de vos habitations sans dénuder le sol.
- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde auprès de votre mairie.
- Informez immédiatement les sapeurs-pompiers et le plus précisément possible (Tél : 18 ou 112) si on est témoins d'un départ de feu, et si possible, attaquer le feu si vous disposez des moyens nécessaires.

PENDANT

- Informez les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'ils sont à proximité de votre habitation.
- Rester à votre domicile ou entrer dans le bâtiment le plus proche sauf si les secours vous imposent une évacuation
- Fermer le gaz et couper l'électricité / Fermer et arroser les volets et portes.
- Rentrer les tuyaux d'arrosage (ils peuvent être utiles après le passage du feu).
- Ouvrir le portail de votre propriété pour faciliter l'accès aux pompiers.
- Respirer à travers un linge humide si vous êtes pris dans les fumées

Après

- Eteindre les foyers résiduels et aérer les pièces.
- Sortir protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements en coton, chapeau).
- Eviter de téléphoner, les lignes doivent être réservées aux secours.

2. Les risques technologique dans la Connaissance de Chignon

Le risque industriel

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Il peut se traduire par un incendie, une explosion ou une dispersion dans l'air d'un nuage toxique.

Mesure de prévention

Pour lutter contre ce risque, les établissements sont classés en fonction de leur dangerosité et soumis à une réglementation stricte. Des mesures techniques et organisationnelles sont mises en œuvre par les exploitants et sont soumises au contrôle de l'inspection des installations classées (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement –DEAL– et la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi –DIECCTE–).

Que faire

AVANT

S'informer sur l'existence ou non d'un risque.

Estimer sa propre vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation, nature des risques).

S'informer en écoutant la radio.

Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

PENDANT

Se confiner dans un bâtiment.

Ne pas chercher à rejoindre un membre de votre famille, ne pas se déplacer.

S'éloigner de la zone dangereuse et ne pas chercher à s'en approcher.

En tant que témoin de l'accident :

- Donner l'alerte (18 pour les sapeurs-pompiers, 17 pour la gendarmerie ou police, 112 pour le numéro d'urgence européen) en apportant le maximum de précisions : le lieu, la nature du sinistre, le nombre approximatif de victimes,
- Ne pas déplacer les victimes, s'il y en a, sauf en cas d'incendie.

Si un nuage toxique s'approche :

- Évacuer selon un axe perpendiculaire au vent.
- S'éloigner rapidement de la zone et se mettre à l'abri dans un bâtiment (se confiner).
- Se laver en cas d'irritation et, si possible, se changer.

Si le signal d'alerte est déclenché :

Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.

Eteindre tout ce qui est susceptible de provoquer une flamme ou une étincelle

Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations ...).

Arrêter ventilation et climatisation.

S'éloignez des portes et des fenêtres

Eviter de téléphoner, les lignes doivent être réservées aux secours.

APRÈS

A la fin de l'alerte et en cas de mise à l'abri : aérer le local de confinement

Le transport de matières dangereuses

Le risque transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, aérienne, voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses pouvant entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

Les principaux dangers sont de 4 types :

- explosion,
- incendie,
- dégagement de nuage toxique
- pollution du sol et /ou des eaux.

Le territoire de la Commune de Chiconi est traversé par un flux de transport de matières dangereuses (desserte) s'effectuant par la voie nationale 3. Cette route traverse une zone où est située une Station Totale à Chirongui ;

Mesure de prévention

une réglementation très stricte s'applique en matière de transport de matières dangereuses :

- formation du personnel,
- moyens de transport adaptés,
- autorisations spéciales, etc.

Que faire

AVANT

Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

Connaître les risques et les consignes de confinement.

S'informer en écoutant la radio.

Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

PENDANT

Se confiner dans un bâtiment.

Ne pas chercher à rejoindre un membre de votre famille, ne pas se déplacer.

S'éloigner de la zone dangereuse et ne pas chercher à s'en approcher.

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112), s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les ballises.

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, etc.),
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, etc.),
- la présence ou non de victimes,
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.,
- le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

Protéger : pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité.

En cas de fuite de produit :

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer),
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

APRÈS

Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

3. L'alerte

Le maire monsieur *Mohamadi Madi Ousseini* prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :

- toute la population : Cyclone, inondation, tsunami, nuage toxique,...
- une partie de la population : inondation, incendie, explosion,...

MESSAGE D'ALERTE

Alerte sans évacuation ou confinement des populations

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer ou à vous confiner sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Pour votre habitation, appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.

Alerte avec évacuation ou confinement des populations

Le risque... approche.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le lieu de regroupement dont vous relevez et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.

Organisation en cas d'absence du maire ou de son adjoint :

L'adjoint en charge de la sécurité publique dirigera les opérations.

FICHE D'ALERTE ET D'INFORMATION DE LA POPULATION

Les objectifs sont :

- informer la population de la survenue ou de l'imminence d'un événement de sécurité civile
- informer la population du comportement qu'elle doit adopter
- information de l'évolution de la situation et éventuellement de diffusion de nouvelles consignes
- information de la fin du sinistre et des mesures d'accompagnement prévues :

Moyens d'alerte à utiliser :

- Véhicules circulant avec gyrophare
- Mégaphone
- Porte à porte
- Téléphone

Composition du message d'alerte :

- nature de l'accident
- consignes de sécurité à suivre
- moyens de se tenir informé de l'évolution de la situation
- s'il s'agit d'une évacuation, rappeler les points de rassemblement et préciser que les personnes doivent se munir du minimum d'affaires personnelles dont papiers d'identité